

EDITORIAL

Mauvais exemple

LE problème du handicap est une question tellement complexe qu'il ne saurait être appréhendé que par des indicateurs ou des tableaux PowerPoint aussi beaux et détaillés soient-ils. C'est bien d'aller chercher de l'information sur le terrain, mais c'est encore mieux de la traduire par des politiques transversales et efficaces. Sur ce point, on est très loin du compte. C'est la responsabilité certes du gouvernement, et au-delà, celle de toute la société.

On aurait par ailleurs tout faux d'orienter tous les projecteurs vers le handicap physique. Les ménages sont aujourd'hui dans le désarroi face au handicap mental et ce, quelle que soit sa forme ou sa sévérité.

Dans ce domaine, la prise en charge est proche de zéro, excepté l'action de quelques ONG qui s'investissent comme elles peuvent. Le plus choquant c'est le choix que réserve l'Education nationale aux enfants atteints d'un handicap mental.

Le mode de fonctionnement de l'école publique ayant été pensé pour n'accueillir que des élèves «normaux», pour les autres, c'est la déscolarisation faute de structures adaptées. Une double peine qui ne semble guère émouvoir l'opinion, ni faire bouger les responsables politiques. Il s'agit là d'une violation des droits fondamentaux de l'enfant. Le droit à l'instruction est reconnu par la Constitution, par conséquent, les pouvoirs publics doivent s'assurer qu'il n'est pas que sur le papier.

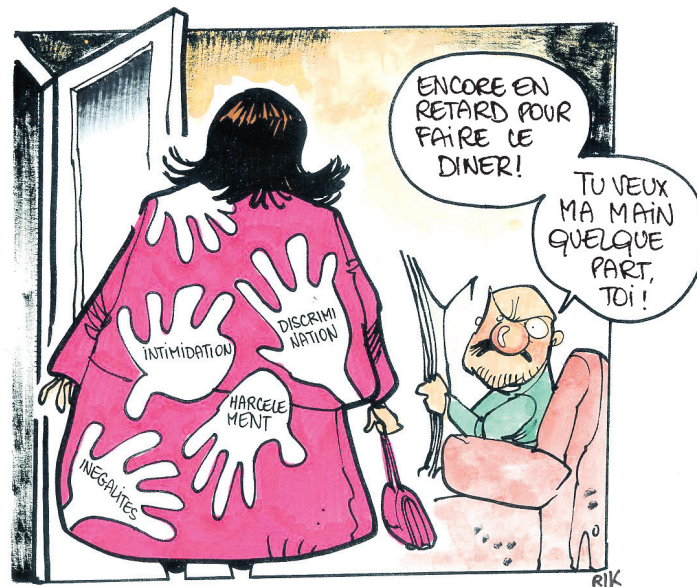
Une société évoluée n'est pas seulement jugée par son niveau de vie ou la qualité de ses infrastructures, mais surtout, par sa capacité à prendre en charge les populations les plus fragiles et à accepter les différences. L'école publique est à cet effet, le mauvais exemple dans l'absolu. □

Abashi SHAMAMBA

Le Maroc rate son «lady boom»

- En 20 ans, le taux d'activité des femmes en milieu urbain recule
- Fait nouveau: elles dirigent un ménage sur cinq
- 3/4 d'entre elles sans revenus ni activité

Voir Analyse pages 4 à 7 & De Bonnes Sources



Samir: Après le coma, la réanimation?

UNE reprise de l'activité de Samir? Les avancées relevées par le syndic judiciaire de l'entreprise portent à le croire. Mohamed El Krimi confirme la levée des ATD de la douane et de la plupart des saisies conservatoires. Il annonce également la publication des comptes 2015 avant

fin mai prochain. Les filiales du groupe tiendront, quant à elles, leur conseil d'administration le vendredi 29 avril.

Un agenda chargé sur fond de tractations avec les différents partenaires et créanciers... □

Voir page 2

■ Vefa: Une réforme pour relancer la caution bancaire

Voir page 8

■ Elections: Lachgar muscle son discours

Voir page 36

■ Point de droit: Dépôt de brevet, comment ça marche

Voir page 33

Votre courrier pages 26 & 27



Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-industrie et de la Forêt (Ph. L.S.)

Agriculture durable

La recette de Stéphane Le Foll

Voir pages 14 & 15

Aéronautique

Les majors se positionnent

Voir pages 10 à 12